

## **Séance du 08 janvier 2018**

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, LABOUROT Céline, BUCHAILLOT Thierry, PESENTI Bruno, HUMBLLOT Yves, PRUNEAUX Andrée, LAPLACE Jean-Louis, VIELLARD Benoit, BALLOT Emmanuelle, GAUTHIER Audrey.

### **AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2018 :**

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2017 soit :

- Chapitre 21 : 21 585 €
- Chapitre 23 : 113 722 €

### **NUMERISATION ACTES ETAT-CIVIL :**

Afin d'améliorer la conservation des registres en réduisant la manipulation de ces derniers, et le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes, le SIDEC propose aux communes adhérentes la numérisation de leurs registres d'état-civil. Pour ce faire le SIDEC a adhéré à un groupement de commande coordonné par le SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la numérisation et l'indexation des actes d'état-civil pour un coût de 0.40 € par acte,
- Approuve la mise à disposition de service du SIDEC ci-jointe pour l'intégration des actes numérisés dans le logiciel métier pour un coût de 690 €,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire, y compris les bons de commande,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

### **ETUDE DEVIS :**

Isolation plafond salle des fêtes, sécurisation site Internet de la commune : L'étude des devis est reportée au prochain Conseil Municipal.

### **MAISON ASSISTANTES MATERNELLES :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation d'une Maison d'Assistants Maternelles dans les locaux de l'ancien bureau de poste. Les aménagements nécessaires ont été déterminés lors d'une visite des locaux par les responsables des porteuses du projet.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce projet, sous réserve de l'acceptation du dossier d'agrément par les services concernés. Le montant du loyer mensuel est fixé à 500 euros.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal décide la prise en charge par la commune des frais de transport et de restauration non pris en charge par le CNFPT lors des formations professionnelles et préparations d'examen du personnel communal.
- Un point est fait sur l'organisation des vœux du Maire, qui auront lieu samedi 13 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes.
- Bruno PESENTI donne le compte rendu de la réunion organisée par le Grand Dole sur la qualité de l'air dans les établissements publics accueillant de jeunes enfants.
- Jean- Louis LAPLACE fait part au Conseil Municipal de la démarche du Grand Dole concernant l'état des lieux du stationnement des poids lourds dans les communes de l'agglomération.

Fin de séance 22 h 00

LE MAIRE,  
Jean-Pierre FAIVRE